

**SERVICE PUBLIC FEDERAL
INTERIEUR**

**DIRECTION GENERALE
INSTITUTIONS ET POPULATION**

REGISTRE NATIONAL

TRAVAUX D'EXPLOITATION

Version 1 mai 2006

REGISTRE NATIONAL

-

TRAVAUX D'EXPLOITATION

S O M M A I R E

I. GENERALITES

- A. Introduction
- B. Demande de travail
 - a. Communes
 - b. Autres utilisateurs
- C. Tarifs

II. DESCRIPTION DES TRAVAUX

- A. Travaux spécialisés FORMAT A
- B. Travaux normalisés FORMAT B
- C. Statistiques FORMAT C

III. CLASSEMENT DES TRAVAUX DIFFERENTS

IV. ANNEXES

- A. Travaux spécialisés FORMAT A
- B. Travaux normalisés FORMAT B
- C. Statistiques FORMAT C
- D. Modèle de demande de travail: travaux pour les communes
- E. Modèle de demande de travail pour travaux spéciaux
- F. Bon de commande fichiers traducteurs

I. GENERALITES.

A. Introduction

Les services du Registre national peuvent réaliser des travaux informatiques d'exploitation à la demande des administrations communales ou à celle d'autres utilisateurs.

Ces travaux portent sur les données collectées et conservées au Registre national des personnes physiques en vertu de la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques et de ses arrêtés d'exécution.

Les travaux peuvent être effectués sous plusieurs formes tant en ce qui concerne leur objet (contenu) que leur format d'exécution (présentation). Les diverses possibilités sont présentées dans cette brochure.

Cette brochure doit permettre aux utilisateurs du Registre national d'établir correctement les demandes de travaux, afin qu'ils puissent plus facilement choisir un type de travail répondant à leurs besoins.

En outre, le personnel du Registre national peut garantir l'exécution rapide des travaux grâce à une description précise des travaux demandés.

Des travaux exceptionnels, non prévus dans la brochure, pourront également être exécutés par le Registre national moyennant l'élaboration de nouveaux programmes informatiques ; cette tâche supplémentaire aura une incidence sur les délais de livraison. Le demandeur devra également intervenir dans les coûts liés à la réalisation de ces programmes (voir § C.).

B. Demande de travail

a) Communes.

La demande de travail doit être introduite en deux exemplaires au moyen du modèle de formulaire figurant à l'annexe IV, D.

Les deux exemplaires de la demande de travail doivent être dûment complétés, signés par le bourgmestre et le secrétaire communal ou par ceux qui y sont habilités en vertu des articles 110 et 111 de la Nouvelle Loi communale, munis du sceau communal et envoyés par la poste au Registre national des personnes physiques, Park Atrium, Rue des Colonies, 11 à 1000 BRUXELLES.

En cas d'urgence, des demandes peuvent être faites par téléphone, par téléfax ou par e-mail. Toutefois, elles doivent être confirmées par écrit dans les meilleurs délais.

Ces demandes peuvent être adressées au service Relations extérieures: téléphone: 02/518.21.76, fax: 02/518.25.54, ou e-mail: relations.exterieures@rrn.fgov.be.

Les travaux sont livrés en fonction de la date d'arrivée de la demande; il ne sont pas prioritaires sur les autres activités du Registre national. Ces délais sont de quelques jours en temps normal.

Les travaux périodiques doivent faire l'objet d'une demande chaque année, au moyen d'un formulaire spécial fourni par le Registre national.

b) Autres utilisateurs.

La demande de travail doit être introduite par le responsable de l'organisme au moyen du modèle de formulaire figurant à l'annexe IV, E.

La demande de travail doit être adressée au service Relations extérieures du Registre national, Park Atrium, Rue des Colonies, 11 à 1000 BRUXELLES (tél.: 02/518.21.76, fax: 02/518.25.54 ou e-mail: relations.exterieures@rrn.fgov.be).

C. Tarifs

Après l'exécution de tout travail d'exploitation, une rétribution est imputée au demandeur conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 2 avril 2003 relatif aux rétributions auxquelles donnent lieu les prestations du Registre national des personnes physiques (Moniteur belge du 19 mai 2003, 2^{ème} édition).

Remarque importante:

Les montants repris dans l'arrêté royal précité sont indexés annuellement au 1^{er} janvier.

Les tarifs adaptés (indexés) peuvent être consultés sur le site web du Registre national (<http://www.registrenational.fgov.be/>).

II. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Il existe trois catégories de travaux :

A. Les travaux spéciaux : FORMAT A

Les informations peuvent être fournies sur papier, fiche RNN, fiche d'habitation, microfiche, cd-rom ou cassette.

Les travaux demandés par abonnement annuel sont exécutés à une date fixe pour toutes les communes.

Le formulaire d'abonnement mentionne le classement et le format des travaux.

B. Les travaux normalisés : FORMAT B

Les informations peuvent être livrées sur papier ou sur étiquettes. Les listes d'informations sur papier ou sur les étiquettes sont établies selon les critères, le classement et le format choisis par le demandeur.

C. Les statistiques : FORMAT C

Ces statistiques ne sont disponibles que sur papier.

N.B. : les statistiques ne tiennent pas compte des étrangers inscrits au Registre d'attente.
Cette information peut cependant être obtenue séparément.

A. Description des travaux spéciaux

- | | | | |
|----|---|------------|---------------|
| 1. | <u>Fiche RNN</u>
(tous les classements sauf alphabétique) | FORMAT A01 | (voir annexe) |
| 2. | <u>Fiche RNN</u>
(seulement alphabétique) | FORMAT A02 | |
| 3. | <u>Fiches d'habitation</u>
(Mod. Iter - couleur blanche - dimension 148x210) | FORMAT A03 | (voir annexe) |
| 4. | <u>Liste des enfants en âge d'obligation scolaire</u>
(voir travaux mécanographique) | FORMAT A04 | (voir annexe) |
| 5. | <u>Cassette ou cd-rom</u>
(codée) | FORMAT A06 | |
| 6. | <u>Mouvements périodiques</u> <ul style="list-style-type: none">- les naissances- les veufs-veuves- les mariages- les divorces- les décès- les entrées- les sorties- les radiations d'office- les annulations de mariage- les séparations de corps et de biens- les répudiations- les mutations internes | FORMAT A07 | (voir annexe) |
| | | A7/1 | |
| | | A7/2 | |
| | | A7/3 | |
| | | A7/4 | |
| | | A7/5 | |
| | | A7/6 | |
| | | A7/7 | |
| | | A7/8 | |
| | | A7/9 | |
| | | A7/10 | |
| | | A7/11 | |
| | | A7/12 | |
| 7. | <u>Liste des personnes de référence du ménage</u>
(voir travaux mécanographiques) | FORMAT A08 | (voir annexe) |
| 8. | <u>Cassette ou cd-rom</u>
(décodée) | FORMAT A09 | (voir annexe) |
| 9. | <u>Cassette ou cd-rom personnes de référence du ménage (décodée)</u>
(voir travaux mécanographiques) | FORMAT A10 | |

- | | | |
|-----|---|------------|
| 10. | <u>Etiquettes des personnes de référence du ménage</u>
(voir travaux mécanographiques) | FORMAT A11 |
| 11. | <u>Cassette ou cd-rom</u>
(uniquement pour des travaux spéciaux) | FORMAT A12 |
| 12. | <u>Liste électorale</u>
(sur papier 1 à 25 exemplaires) | FORMAT A13 |
| 13. | <u>Etiquettes des électeurs</u> | FORMAT A14 |
| 14. | <u>Liste + étiquettes des assesseurs</u> | FORMAT A15 |
| 15. | <u>Cassette ou cd-rom des électeurs</u>
(codée) | FORMAT A16 |
| 16. | <u>Microfiche</u> | FORMAT A18 |
| 17. | <u>Cassette ou cd-rom YAN800</u>
(décodée) | FORMAT A19 |

REMARQUES :

- les numéros d'ordre 4 - 7 - 9 - 10 ne sont disponibles que par abonnement annuel.
- les numéros d'ordre 12 - 13 - 14 - 15 ne sont disponibles que pour des élections.
- le numéro d'ordre 17 n'est disponible que pour la création d'un fichier local.

B. Description des travaux normalisés

1) Sur papier

La description des données imprimées pour les différents formats est la suivante :

FORMAT B01	<ul style="list-style-type: none">- numéro national- nom et prénoms
FORMAT B02	<ul style="list-style-type: none">- numéro national- date d'inscription dans les registres communaux- nom et prénoms
FORMAT B03	<ul style="list-style-type: none">- numéro national- nom et prénoms- adresse- nationalité (traduction code pays)- sexe- numéro de suite
FORMAT B04	<ul style="list-style-type: none">- numéro national- date d'inscription dans les registres communaux- nom et prénoms- adresse- état civil- date et lieu de naissance- nationalité (Belge ou étranger)- sexe- numéro de sûreté publique
FORMAT B05	<ul style="list-style-type: none">- numéro national- date d'inscription dans les registres communaux- nom et prénoms- adresse- profession- date et lieu de naissance- nationalité (Belge ou étranger)- sexe- état civil

FORMAT B06

- numéro national
- date d'inscription dans les registres communaux
- nom et prénoms
- nom et prénoms du conjoint
- date et lieu de naissance
- adresse
- sexe
- date et état civil
- nationalité (traduction code pays)

FORMAT B07

- numéro national
- date de naissance
- nom et prénoms
- adresse
- date de naissance et nom du père
- date de naissance et nom de la mère
- état civil
- sexe
- nationalité (Belge ou étranger)

FORMAT B08

- numéro de suite
- nom et prénoms
- adresse
- date de naissance
- numéro national
- nom et prénoms de la personne de référence du ménage

FORMAT B09

- numéro national
- date de naissance
- nom et prénoms
- adresse
- lieu de naissance
- état civil
- sexe
- nationalité (Belge ou étranger)
- type et numéro de la carte d'identité
- date de délivrance et date de péremption de la carte d'identité

FORMAT B10

- numéro national
- date de naissance
- nom et prénoms
- date d'inscription adresse actuelle
- adresse précédente
- adresse actuelle

FORMAT B11

- numéro de suite
- numéro national
- nom et prénoms
- date d'inscription dans les registres communaux
- adresse
- date de naissance
- lieu de naissance
- nationalité (Belge ou étranger)
- type de la carte d'identité
- numéro de la carte d'identité
- sexe
- état civil

FORMAT B12

- numéro national
- numéro de suite
- nom et prénoms
- nom et prénoms du conjoint
- adresse
- date de naissance et lieu de naissance
- date de naissance et lieu de naissance du conjoint
- profession
- sexe
- nationalité (Belge ou étranger)
- état civil, date et lieu

FORMAT B13

- numéro national
- numéro national du membre ou des membres du ménage
- date de naissance
- date de naissance du membre ou des membres du ménage
- nom et prénoms
- nom et prénoms du membre ou des membres du ménage
- adresse
- position dans le ménage
- sexe
- nationalité (Belge ou étranger)
- état civil

FORMAT B14

- numéro national
- date de naissance
- date de droit à la pension
- nom et prénoms
- type de brevet de pension
- adresse
- numéro de brevet de pension
- sexe
- nationalité (Belge ou étranger)
- état civil

FORMAT B15

- numéro national
- date de naissance du conjoint
- nom et prénoms
- nom et prénoms du conjoint
- adresse
- nom et prénoms du père
- nom et prénoms de la mère
- date de naissance du père
- date de naissance de la mère
- état civil
- sexe
- nationalité (Belge ou étranger)
- date du mariage
- lieu du mariage

FORMAT B16

- numéro national
- date de naissance
- nom et prénoms
- adresse
- lieu de naissance
- nationalité (traduction code pays)
- sexe
- état civil
- date d'inscription dans les registres communaux
- type et numéro de la carte d'identité

FORMAT B17

- numéro de suite
- numéro national
- nom et prénoms
- adresse
- date et contenu d'information communale (TI 246)

FORMAT B18	<ul style="list-style-type: none"> - numéro national - date de naissance - nom et prénoms - adresse
FORMAT B19	<ul style="list-style-type: none"> - numéro national - date de naissance - nom et prénoms - adresse - données concernant le permis de conduire
FORMAT B20	<ul style="list-style-type: none"> - numéro national - date de naissance - nom et prénoms - adresse - données concernant la carte de commerçant ambulant
FORMAT B21	<ul style="list-style-type: none"> - numéro national - date de naissance - numéro de suite - nom et prénoms - adresse - commune de gestion - lieu de naissance - date de naissance nom et prénoms du père - date de naissance nom et prénoms de la mère
FORMAT B22	<ul style="list-style-type: none"> - numéro national - date de naissance - nom et prénoms - adresse - numéro de sûreté publique - nom et prénoms de la personne de référence du ménage
FORMAT B23	<ul style="list-style-type: none"> - numéro national - date de naissance - nom et prénoms - adresse - date d'informations électorales - date de fin de déchéance - code et informations électorales complémentaires - profession

FORMAT B24

- numéro national
- date de naissance
- nom et prénoms
- adresse
- date d'inscription dans les registres communaux
- code I.N.S.
- commune de gestion

FORMAT B25

(Extraction basée sur le membre de la famille)

- numéro de suite
- numéro national de la personne de référence du ménage
- numéro national du membre ou des membres du ménage
- position dans le ménage
- date de naissance de la personne de référence du ménage
- date de naissance du membre ou des membres du ménage
- nom et prénoms de la personne de référence du ménage
- nom et prénoms du membre ou des membres du ménage
- lieu de naissance du membre ou des membres du ménage
- adresse
- profession du membre ou des membres du ménage

FORMAT B26

(Extraction basée sur le membre de la famille)

- numéro de suite
- nom et prénoms de la personne de référence du ménage
- adresse
- numéro national du membre ou des membres du ménage
- relation dans la famille
- date de naissance du membre ou des membres du ménage
- nom et prénoms du membre ou des membres du ménage
- lieu de naissance du membre ou des membres du ménage

FORMAT B27

- numéro national
- date de naissance
- nom et prénoms
- adresse
- date de délivrance
- date de péremption
- numéro passeport (T.I. 199)
- lieu de délivrance
- nationalité (traduction code pays)
- numéro de prorogation
- numéro d'ordre
- code de délivrance

FORMAT B28

- numéro national
- numéro national du membre ou des membres du ménage
- date de naissance
- date de naissance du membre ou des membres du ménage
- nom et prénoms
- nom et prénoms du membre ou des membres du ménage
- adresse
- position dans le ménage
- numéro de sûreté publique
- état civil

FORMAT B29

- numéro national
- date de naissance
- nom et prénoms
- adresse
- date de délivrance de la carte de sécurité sociale
- type du régime de sécurité sociale
- numéro de la carte

FORMAT B30

- numéro national
- date de naissance
- nom et prénoms
- adresse
- date de délivrance et date de péremption de la carte professionnelle
- date de délivrance et date de péremption de la carte permis de travail
- numéro de la carte professionnelle
- numéro de la carte permis de travail
- numéro de sûreté publique
- registre d'inscription

FORMAT B31

- numéro national
- numéro national du membre ou des membres du ménage
- date de naissance
- date de naissance du membre ou des membres du ménage
- nom et prénoms
- profession
- nom et prénoms du membre ou des membres du ménage
- adresse
- position dans le ménage
- sexe
- nationalité (Belge ou étranger)
- état civil

FORMAT B32

- numéro national
- nom et prénoms
- adresse
- date T.I. 001
- date T.I. 020
- numéro de suite

FORMAT B33

- numéro national
- nom et prénoms
- adresse
- numéro national du membre ou des membres du ménage
- nom et prénoms du membre ou des membres du ménage
- position dans le ménage (en code)
- date et lieu de naissance
- date de naissance du membre ou des membres du ménage
- profession
- date état civil
- état civil (en code)
- numéro de suite

REMARQUES :

- le nom de l'ex-conjoint peut également être imprimé à la demande de la commune;
- Il n'existe que 3 possibilités de classement dans ce format :
 - 1 nom et prénoms par ordre alphabétique;
 - 2 ordre rue et numéro;
 - 3 ordre par code postal, puis nom et prénoms par ordre alphabétique.

FORMAT B34

- numéro national
- date T.I. 001
- code I.N.S. et nom de la commune de gestion
- date de naissance
- nom et prénoms
- date T.I. 020
- adresse
- dossier de référence (T.I. 002)

FORMAT B35

- numéro national
- numéro de suite
- nom et prénoms
- nom et prénoms du conjoint
- adresse
- résidence à l'étranger (T.I. 022)
- adresse postale à l'étranger (T.I. 023)
- date de naissance et lieu de naissance
- date de naissance et lieu de naissance du conjoint
- profession
- sexe
- nationalité (Belge ou étranger)
- état civil, date et lieu

FORMAT B36

- numéro national
- date de naissance
- nom et prénoms
- adresse
- numéro de l'acte de naissance
- lieu de naissance

FORMAT B37

- numéro national
- date de naissance
- nom et prénoms
- dossier de référence (T.I. 002)
- date d'inscription dans les registres communaux
- adresse
- code I.N.S
- commune de gestion

FORMAT B38

- numéro national
- date de naissance
- nom et prénoms
- adresse T.I. 026

FORMAT B39

- numéro national
- date de naissance
- nom et prénoms
- adresse T.I. 019

2) Sur étiquettes

Les étiquettes gommées sont disposées 2 par 2 (16 étiquettes par feuille).
Dimension : 105 x 37 mm

Etiquette de base :

<u>ligne informations</u>		<u>Annexe</u>
1	blanc	
2	blanc	
3	nom et 2 prénoms	B30
4	blanc	
5	rue et numéro	
6	blanc	
7	code postal et commune	
8	blanc	

Variantes :

<u>ligne informations</u>		<u>annexes</u>
1	date de naissance	B30/1
1	registre folio	B30/2
1	numéro national	B30/3
1	n° nat. et date de nais.	B30/4
1	n° nat. et date de nais. + registre folio	B30/5
1	n° nat. et registre folio	B30/6
1	date de naissance et registre folio	B30/7
1	lieu et date de naissance	B30/8
.....		
4	nom et prénoms du conjoint	B30/9
4	profession	B30/10
.....		
8	n° de quartier	B30/11
8	n° de séquence	B30/12
8	n° de séquence + n° de quartier	B30/13
8	état civil	B30/14

- REMARQUES :**
- les lignes 3, 5 et 7 reproduisent l'information standard de l'étiquette de base;
 - les lignes 2 et 6 restent toujours en blanc;
 - sur demande, une seule information des lignes 1, 4 et 8 peut être ajoutée sur l'étiquette de base.

exemple : l'étiquette de base assortie des annexes B30/1 et B30/12 présente, en sus de l'information standard, la date de naissance et le numéro de séquence.

C. Description des statistiques.

1) Statistiques générales.

a) **Pyramide des âges.**

Ce graphique présente un aperçu de la population par âges (au maximum 9 catégories d'âges successifs) et se répartit comme suit :

- les Belges (hommes - femmes);
- les étrangers (hommes - femmes);
- la population totale (hommes - femmes);

Modèle : C1

b) **Structure de la population par âge.**

Variante de la pyramide des âges sous forme de tableau.
Ce tableau est établi par année de naissance.

Modèle : C2

c) **Nombre d'habitants par rue.**

Ce tableau présente par rue le nombre d'habitants belges (hommes et femmes) et étrangers (hommes et femmes), ainsi que le nombre total d'habitants.

Une totalisation par quartier est possible au cas où le 1er chiffre du code rue représente le quartier.

Modèle : C3

d) **Nombre d'immeubles habités par rue.**

Les numéros d'habitation et le nombre total des immeubles habités sont présentés par rue.

Modèle : C4

e) Nombre d'habitants par état civil, classe d'âge et sexe.

Ce tableau comprend le nombre d'habitants par classes d'âge de 5 ans.

Modèle : C5

f) Structure de la population par arrivée dans la commune.

Ce tableau présente par classe d'âge de 5 ans et par sexe le nombre d'habitants par décennie d'inscription dans la commune.

Modèle : C6

g) Structure de la population par nationalité et classes d'âge.

Ce tableau présente le nombre d'habitants belges et étrangers par classes d'âge de 5 ans et par sexe. Il offre en outre pour les habitants belges une répartition suivant le mode d'acquisition de la nationalité.

Modèle : C7

h) Structure de la population par nationalité et par sexe.

Ce tableau présente le nombre d'habitants par sexe à partir de la nationalité actuelle.

Modèle : C8

i) Structure de la population par rue et par classes d'âge.

Ce tableau donne par rue, en distinguant les hommes des femmes, les belges des étrangers, le nombre d'habitants par rue, par classe d'âge de 5 ans.

Les classes d'âge (15) doivent être précisées par le demandeur lui-même.

Un sous-total peut être obtenu par quartier.

Modèle : C9

j) Structure de la population par nationalité précédente.

Ce tableau présente le nombre d'habitants par sexe à partir de la nationalité précédente.

Modèle : C10

k) Structure de la population par ménage et par classes d'âge.

Ce tableau présente, par classes d'âge de 5 ans et par sexe, le nombre de personnes de référence du ménage, en distinguant les personnes de référence isolées, ainsi que le nombre de membres du ménage selon leur lien de parenté vis-à-vis de la personne de référence du ménage (conjoint, enfant, etc...).

Modèle : C11

l) Statistique de l'état civil par année de naissance.

Ce tableau présente le nombre d'habitants en fonction de leur état civil, par année de naissance et en distinguant les Belges des étrangers.

Modèle : C12

m) Statistique de la population par nationalité et par classe d'âge.

Ce tableau présente le nombre d'hommes et de femmes par classe d'âge (maximum 7 classes) à partir de leur nationalité.

Modèle : C58

n) Nombre d'habitants par rue et numéro d'habitation.

Statistique identique au modèle C3 avec une distinction supplémentaire par numéro d'habitation.

Modèle : C59

2) Statistiques spéciales.

a) **Statistique des pensionnés par type de brevet de pension.**

Ce tableau expose le nombre de pensionnés par classe d'âge de 5 ans en fonction du type de brevet de pension.

N.B. La statistique tient compte du fait qu'un pensionné peut disposer de plusieurs brevets de pension différents.

Modèle : C15

b) **Statistique par état civil selon l'âge des conjoints.**

Ce tableau présente par commune et par année précise, le nombre total d'habitants, hommes et femmes, marié(e)s, veufs(ves), divorcé(e)s et ce suivant l'année de naissance de leur (ex-)conjoint.

Modèle : C16

c) **Statistique des naissances selon l'âge des parents.**

Ce tableau présente le nombre de naissances par année précise sur base de l'âge des parents.

Modèle : C17

d) **Statistique des décès par âge.**

Ce tableau présente le nombre de personnes décédées par âge croissant à partir du sexe pour une année précise.

Modèle : C18

e) **Structure des familles par année de mariage.**

Ce tableau expose, année par année, le chiffre absolu et le pourcentage de familles sans enfants ou avec 1 ou plusieurs enfants ainsi que le total de ces familles à partir de l'année du mariage en premières noces.

Modèle : C19

3) Statistiques annuelles.

a. Structure de la population légale.

Ce tableau distingue :

- les belges, les étrangers inscrits au registre de population et les étrangers inscrits au registre des étrangers;
- le sexe;
- le quartier (éventuellement).

Modèle : C30

b. Structure de la population par année de naissance.

Selon la même distinction qu'au § a. ci-dessus. Ce tableau expose la structure de la population par année de naissance suivant les mêmes distinctions que la statistique précédente (C30);
Il peut en outre être fourni quartier par quartier.

Modèle : C32

c. Structure de la population par groupes d'âge.

Ce tableau est analogue au précédent.
Les classes d'âge doivent être précisées par le demandeur et se situer entre 2 et 50 ans.

Modèle : C33

d. Structure de la population par état civil.

Modèle : C34

e. **Structure de la population par état civil et par âge.**

Modèle : C35

f. **Structure de la population par catégorie professionnelle.**

Modèle : C36

g. **Structure de la population par catégorie professionnelle et par âge.**

Modèle : C37

h. **Structure de la population étrangère par nationalité en distinguant les inscriptions au registre de population et au registre des étrangers.**

Modèle : C38

i. **Statistique de composition de ménage.**

Ce tableau montre selon l'état civil et le sexe de la personne de référence du ménage, le nombre de ménages comportant un ou plusieurs **enfants** et/ou au contraire, les ménages dépourvus **d'enfants**.

Modèle : C39

j. **Statistique du nombre de personnes constituant les ménages.**

Ce tableau présente par quartier le nombre de ménages en fonction du nombre de **personnes** qui le composent, ainsi que le nombre total de familles.

Modèle : C40

k. Mouvement de la population.

Cette statistique présente toutes les mutations d'une année précise.

Modèle : C50 à C54

MODELE	TABLEAU	CONTENU
(a)	(b)	(c)
C50	82 83	MIGRATIONS internes Belges et étrangers par arrondissement 1° EMIGRATIONS 2° IMMIGRATIONS
C51	84 85	MIGRATIONS externes Belges et étrangers par pays 1° EMIGRATIONS 2° IMMIGRATIONS
C52	86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98	MIGRATIONS DES ETRANGERS par nationalité 1° IMMIGRATIONS d'une autre commune belge 2° IMMIGRATIONS de l'étranger 3° EMIGRATIONS vers une autre commune belge 4° EMIGRATIONS vers l'étranger 5° radiations d'office (destination inconnue) NAISSANCES DES ETRANGERS par nationalité dans la commune dans une autre commune belge à l'étranger dans un lieu inconnu DECES DES ETRANGERS par nationalité dans la commune dans une autre commune belge à l'étranger dans un lieu inconnu
C53	99	mouvements du registre des étrangers vers le registre de population
C54	80	mouvement de la population (Belges + étrangers)

Explication des colonnes avec la mention B

- a. 3B - 33B - 63B - 93B : lieu de naissance non enregistré et inscriptions d'office.
- b. 15B - 45B - 75B - 105B : lieu de décès non enregistré ou inconnu.
- c. 18B - 48B - 78B - 108B : rayé de la commune pour une destination inconnue ou rayé d'office.

Lise des rejets.

Cette liste reprend notamment les dossiers des habitants rayés d'office ainsi que ceux faisant l'objet d'une anomalie ou ceux pour lesquels l'information inhérente au tableau ne figure pas au dossier.

1. Tableau 80

Num. Nat. : numéro d'identification du Registre national, précédé du chiffre 8 ou 9 selon le siècle de naissance.

Nr. Col : renvoi vers la colonne du tableau statistique.

Explication : motif du rejet.

2. Tableaux 82 à 99

Dossier : numéro d'identification du Registre national.

Reg. : registre d'inscription (T.I. 210).

Nat. : nationalité représentée par le code pays.

INS : la colonne INS reprend les codes fictifs ou pays qui ont précédé l'inscription dans la commune.

III. CLASSEMENT

Les listes peuvent être établies de plusieurs manières différentes.

Les possibilités suivantes ont été retenues :

- nom et prénoms par ordre alphabétique;
- nom et prénoms par ordre alphabétique et par sexe (hommes, nom et prénoms dans l'ordre alphabétique, puis femmes, nom et prénoms dans l'ordre alphabétique);
- nom et prénoms par ordre alphabétique et par code I.N.S.

* * *

- ordre rue et numéro;
- ordre rue et numéros, pairs et impairs;
- ordre rue et numéros, par sexe;
- ordre rue et numéros, par année de naissance;
- ordre par rue et pour chaque rue, nom et prénoms par ordre alphabétique;
- ordre par rue et pour chaque rue, ordre chronologique;
- ordre par quartier et pour chaque quartier, nom et prénoms par ordre alphabétique;
- ordre par code postal, puis nom et prénoms par ordre alphabétique;
- ordre par code postal, puis par date de naissance.

* * *

- ordre chronologique (date de naissance);
- ordre année de naissance et pour chaque année de naissance, nom et prénoms dans l'ordre alphabétique;
- ordre par sexe, par année de naissance et pour chaque année de naissance, nom et prénoms dans l'ordre alphabétique;
- ordre année de naissance et pour chaque année de naissance, rue et numéro;
- ordre date de naissance et pour chaque date de naissance, nom et prénoms dans l'ordre alphabétique.

* * *

- ordre nationalité et pour chaque nationalité, nom et prénoms dans l'ordre alphabétique;
- ordre nationalité et pour chaque nationalité, par rue et numéro;
- ordre nationalité, et pour chaque nationalité, par date de naissance.

* * *

- par type d'état civil, nom et prénoms dans l'ordre alphabétique;
- par type d'état civil, puis par date de naissance;
- par date d'état civil.

* * *

- par type de carte d'identité, puis par date de péremption;
- par type de carte d'identité, puis par numéro d'identité.

* * *

- par numéro national.

* * *

- par date d'inscription dans la commune.

* * *

- par numéro de sûreté publique.

* * *

- suivant l'ordre du nombre des membres de la famille et puis par nationalité.

* * *

- suivant le nombre d'enfants par famille.

* * *

- par code profession, nom et prénoms dans l'ordre alphabétique.

* * *

- par lieu de naissance.

=====

=====